

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Nizole, 23 mars 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Nizole, 23 mars 1862

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A, Jean-Baptiste André Godin à monsieur Nizole, 23 mars 1862, 1862-03-23

Équipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42008>

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (285r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familièstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction [23 mars 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Nizole](#)

Lieu de destination Belfort (Territoire de Belfort)

Description

Résumé Sur le conseil de Nizole, Godin renonce à engager des frais de justice pour un litige relatif à un fourneau.

Notes La lettre est rédigée par A. Vigerie par procuration de Jean-Baptiste André Godin.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

285

285

Paris 29 Mars 1862

Monsieur Nizob Belfort
Arceat

Je vous prie votre honneur en 19 Cl. Indus se
votre retourne la copie du procès verbal de
l'expert. Il y remarque qu'il n'est opposé
à tout examen initié, et que sa présence
d'un volume considérable de suite pens
l'affaire aux résultats constatés.

Vous avez raison de me faire remarquer
que je m'expose à des frais inutiles en
voulant prouver que j'ai raison à des
gens qui le savent aussi bien que moi,
mais ne veulent pas le reconnaître.
Je ferai donc reprendre le pourcentage
en question; j'écrirai pour cela à un
de mes correspondants de votre ville.

Je vous prie de vouloir en attendant faire le
nécessaire pour que cette affaire en reste là
et me faire connaître ce que j'en
dois pour vos bons offices.
Je vous prie, Monsieur, mes salutations
et vous enholm demeure
Bijou